



# ESPACE JEUNES

GUILERS



## PROJET PÉDAGOGIQUE 2021-2022

-Espace jeunes-  
79, Rue Charles de Gaulle 29820 Guilers  
02 98 07 61 83 – espacejeunes@mairie-guilers.fr



# Sommaire

Préambule.....	3
Introduction.....	3
La pédagogie.....	3
Charte éducative .....	3
Intention éducative .....	4
Objectifs pédagogiques et opérationnels .....	4
La population du territoire.....	9
Le fonctionnement .....	11
Présentation.....	11
L'adhésion à l'Espace Jeunes .....	11
La communication .....	11
Les Presk'ados.....	12
Les 12 -17 ans .....	13
L'accueil du jeune en situation de handicap.....	13
Les horaires.....	14
Les accueils .....	15
Le local .....	15
Les activités.....	15
Les tarifs .....	16
Les séjours.....	16
La santé et la sécurité .....	17
La prévention.....	17
Les locaux et le matériel .....	18
Les « d'jeuns » .....	18
Les relations aux familles .....	19
L'équipe d'animation.....	19
Les partenaires .....	19

## Préambule

L'équipe d'animation a renouvelé intégralement son projet pédagogique la saison dernière. Dans une logique de continuité, le projet pour la saison 2021-2022 sera le même que lors de la saison précédente.

## Introduction

L'équipe d'animation jeunesse intervient principalement dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement « Espace Jeunes ».

Les animateurs interviennent sur d'autres structures et accueils de loisirs (les ALSH périscolaires, les collèges du territoire, le Centre Social...).

Ils sont identifiés par une grande partie de la jeunesse du territoire.

L'Espace Jeunes est un outil pour travailler avec les adolescents sur leurs temps de loisirs.

Les objectifs pédagogiques sont une déclinaison des intentions la charte éducative de la commune. Ceux-ci sont partagés à l'échelle du territoire. Le Contrat Enfance Jeunesse est un texte qui permet de renforcer la cohérence de l'action enfance jeunesse au niveau communal.

## Charte éducative

La ville de Guilers est un territoire où chaque citoyen doit trouver bien être et épanouissement. En effet, tous les habitants doivent prendre du plaisir à vivre ensemble.

Aussi les valeurs républicaines, défendues par l'histoire de notre nation, telles que la Liberté, l'Égalité et la Fraternité, sont les rails indispensables à la réalisation de cet idéal.

Trois objectifs en ont découlé :

- La coéducation : nous sommes tous responsables de l'éducation des enfants et des jeunes.
- La citoyenneté : le respect de soi et des autres. La municipalité souhaite que la jeunesse s'engage et assume ses responsabilités.
- Loisir pour tous : développer pour tous dans un esprit de détente et de loisirs, en prenant en compte la mixité sociale et la différence.

A la demande des élus, une attention particulière doit être portée sur l'image renvoyée par les jeunes par l'intermédiaire de travaux collectifs.

## Intention éducative

1. *Développer la citoyenneté*
2. *Favoriser l'autonomie*
3. *Favoriser le loisir pour tous*
4. *Favoriser la rencontre et le développement des émotions*
5. *Favoriser le développement des émotions*

L'Espace Jeunes est avant tout un lieu de loisirs, un lieu pour vivre son temps libre et le partager avec les autres. La bonne humeur, l'humour et le plaisir que prennent les jeunes à se retrouver dans nos locaux sont les lignes directrices de l'Espace Jeunes.

## Objectifs

### **1. Développer la citoyenneté**

- Comprendre et appliquer le fonctionnement de l'Espace Jeunes.
- Etre capable de participer à l'élaboration d'une action collective.

### **2. Favoriser l'autonomie**

- Etre capable d'organiser ses loisirs
- Savoir faire des choix
- S'approprier la méthodologie / démarche de projet

### **3. Favoriser le loisir pour tous**

- Par une accessibilité financière
- Pouvoir s'initier à des pratiques multiples
- Pouvoir développer des pratiques choisies

### **4. Favoriser la rencontre et le développement des émotions**

- Etre capable d'accepter la différence (sexuée, culturelle, handicaps, générationnelle...)
- Identifier les points communs que l'on a avec autrui

## Objectifs opérationnels

### *Développer la citoyenneté*

#### → *Comprendre et appliquer le fonctionnement de l'Espace Jeunes.*

*Comprendre le fonctionnement de l'Espace Jeunes est un premier pas vers la compréhension des institutions.*

Les animateurs proposent un programme d'activités réalisé avec les jeunes. Le programme est diffusé à des dates précises (deux semaines avant les vacances...) et est présenté de manière chronologique. Un règlement / mode d'emploi est expliqué à chaque adhérent. Il y a un échange entre un animateur et chaque adhérent (et un parent), durant lequel le fonctionnement est présenté. L'équipe d'animation est là pour répondre aux éventuelles questions.

Les jeunes et / ou leurs familles peuvent passer s'inscrire à tous moments sur les heures de présence des animateurs, même en dehors des horaires d'ouverture du local.

Les animateurs sont garants du respect des règles. Des rituels comme : venir se présenter et dire bonjour aux personnes présentes et aux animateurs en arrivant au local ou de poser son manteau sur les portes manteaux...

#### → *Etre capable de participer à l'élaboration d'une action collective.*

*Vivre avec les autres, se mettre en action avec eux, respecter les règles pour pouvoir vivre ensemble : sont des éléments favorisant la citoyenneté.*

La proposition d'activités de loisirs, le lieu d'accueil attrayant motive les jeunes incite les jeunes à s'inscrire à l'Espace Jeunes. La présence d'adultes référents permet de rassurer les jeunes et les parents. Les animateurs veillent au respect de chacun, à la sécurité physique, morale et affective de chaque adhérent.

#### ***Temps formels :***

La mise en place d'outils (tableau, boîte à idées...) pour que les jeunes puissent proposer des idées. Des réunions sont proposées de manière régulière (le premier vendredi de chaque vacance scolaire) pour réaliser les programmes, préparer des séjours ou des projets.

#### ***Temps informels :***

Les jeunes peuvent spontanément proposer des idées, les animateurs doivent être à l'écoute et réactifs aux propositions.

## *Favoriser l'autonomie*

### → *Etre capable d'organiser ses loisirs*

*Gérer son compte « djeun's » et régler soi-même ses activités, en donnant de son temps pour financer ses loisirs. Anticiper son temps libre et jongler entre ses éventuelles activités sportives ou culturelles, ses devoirs et sa participation aux actions de l'Espace Jeunes.*

Le jeune peut venir s'inscrire aux activités, seul.

L'équipe d'animation propose des actions d'autofinancement régulièrement. Les jeunes peuvent gérer leur compte « djeun's » (monnaie d'autofinancement).

### → *Savoir faire des choix*

*Choisir ses activités, savoir dire non. Découvrir puis, se faire son opinion.*

Les jeunes participent de manière volontaire, ils s'inscrivent sur une activité selon leurs envies.

Certains jours, deux activités peuvent être proposées.

Les animateurs rappellent aux jeunes que leurs choix doivent se faire par rapport à leurs envies, ne pas suivre les copains si le support d'activité ne plait pas. Et surtout, ne pas hésiter à venir s'inscrire sur une activité qui plait même si les ami(e)s ne viennent pas.

### → *S'approprier la méthodologie / démarche de projet*

*L'axe « accompagnement de projets » est l'un des moyens les plus pertinents pour permettre aux jeunes de gagner en autonomie. Le travail en groupe, l'argumentation entre pairs et avec les adultes, la compréhension de la démarche de projet, les différentes tâches réalisées sont des compétences réutilisables pour les jeunes dans le cadre de leurs loisirs mais aussi de leur future vie professionnelle ou privée.*

Cet accompagnement se fait sur du long terme. La participation régulière d'un jeune lui permet de comprendre les méthodes.

Des séjours « clés en mains » peuvent être proposés pour les plus jeunes. Une fois, la découverte réalisée, ils s'investissent de plus en plus sur l'organisation du projet (recherche d'hébergement, de prestataires, choix du programme, choix des menus, négociation de l'organisation, demandes de devis, budget...).

## ***Favoriser le loisir pour tous***

### **→ Par une accessibilité financière**

*Les tarifs appliqués à l'Espace Jeunes sont accessibles, ils sont moins chers que leur coût réel et sont calculés en fonction du quotient familial.*

*Des actions d'autofinancement et des activités gratuites permettent à tous les jeunes de s'inscrire dans une dynamique de sorties et de découvertes.*

Sur certains types d'autofinancement, les 10-12 ans peuvent être acceptés selon leurs compétences. Ces actions nécessitent un investissement en amont (préparation/ formation), il est nécessaire que les jeunes y participent.

### **→ Pouvoir s'initier à des pratiques multiples**

*De la découverte d'une pratique à l'envie de se perfectionner, de la journée découverte au stage de perfectionnement.*

Les animateurs proposent des supports à thématiques variées en gardant une ouverture d'esprit. Des activités sportives, culturelles, manuelles.... L'équipe d'animation favorise la participation aux événements locaux. Les jeunes sont force de proposition dans l'élaboration du programme.

### **→ Pouvoir développer des pratiques choisies**

Les jeunes ont la possibilité de choisir des activités qu'ils vont pouvoir pratiquer sur quelques séances, voir tout au long de l'année. L'équipe sera attentive à accompagner ce type d'initiative. Du stage de quelques jours jusqu'à une pratique sur le long terme, de l'accompagnement jusqu'à l'autonomie.

## ***Favoriser la rencontre et le développement des émotions***

### **→ Etre capable d'accepter la différence (sexuée, culturelle, handicaps, générationnelle...)**

*La pertinence d'un accueil de loisirs se crée par la mixité. Un lieu où les jeunes habitants se côtoient et partagent. L'équipe d'animation doit être attentive à chaque jeune, l'aider à intégrer l'ALSH.*

Un ALSH est un lieu où les participants apprennent à vivre ensemble. Un règlement intérieur, des règles de vie fixent un cadre permettant à chacun de prendre sa place. Les animateurs veillent au respect du règlement et donc des individus. Les jeunes ont un espace de liberté, l'équipe pédagogique se met en retrait tant que les jeunes respectent les règles de vie.

Différents adultes sont en interaction avec le public : les permanents, des intervenants extérieurs, stagiaires, bénévoles.... Ces différentes rencontres amènent les jeunes à mieux comprendre les autres.

→ **Identifier les points communs que l'on a avec autrui**

*L'un des objectifs du projet est « d'accepter la différence ». Toutefois, il ne faut pas que les membres de l'équipe pédagogique se limitent à cet aspect. Au-delà des préjugés, des jeunes qui se sentent différents, ont souvent des points communs (dans leurs parcours de vie, leurs loisirs...). Cette approche est complémentaire à l'acceptation de la différence.*

Les choix faits en termes d'activités permettent à des jeunes qui ne se connaissent pas de partager un temps ensemble et donc de se découvrir et d'échanger.

L'investissement sur les projets amène les jeunes à travailler dans un but commun, ils peuvent repérer leurs points communs malgré leurs différences.

Des jeunes qui ne se fréquentent pas à l'extérieur ont la possibilité de se découvrir au travers des activités communes et de créer de nouveaux liens.

## La population du territoire

En 2019, un travail de diagnostic du territoire a été réalisé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse 2019 -2022.

Ainsi, certaines caractéristiques du territoire ont émergé :

- Depuis les années 1980, l'évolution démographique se stabilise. Elle reste positive mais modérée. La barre des 8000 habitants a été franchie au cours du précédent CEJ. L'augmentation va se poursuivre sur la commune car 400 logements sont actuellement en construction ou vont sortir de terre dans les années à venir.
- 18,8% de la population est âgée de 0 à 14 ans. Proportion en légère baisse depuis 2006. Cependant, en raison de l'augmentation de la population, le nombre d'enfants reste identique. Toutefois, la part est plus importante qu'au niveau national (18,4%) et qu'au niveau de la métropole (16%).
- La classe des 15-29 ans est peu représentée à Guilers. Elle représente 15,6% de la population pour 28,2% des brestois et 24% des habitants de Brest métropole.
- Entre 2005 et 2014, la moyenne des naissances était de 67,6 naissances par an. Entre 2008 et 2018 elle est montée à 77,7 naissances par an. Il y a donc une forte augmentation des naissances ces dernières années.
- Le nombre de ménages sur la commune est en constante augmentation. Entre 2010 et 2015, l'INSEE a dénombré 9,6% de ménages supplémentaires (+269 ménages). De plus en plus de ménages sont composés d'une personne seule ou d'un couple sans enfant. Entre 2010 et 2015, la part des familles monoparentales a diminué. Cependant, leur nombre est quasi-constant : 230 familles monoparentales en 2015 contre 229 en 2010. De plus en plus d'hommes sont à la tête d'une famille monoparentale; 33% en 2015 contre 19,3% en 2010.
- « Les familles monoparentales sont généralement plus touchées que la moyenne par le phénomène de précarité puisque ne disposant que d'un salaire. En comparant la carte du niveau de revenus des personnes sous le premier quartile et celle du nombre de familles monoparentales, il est intéressant de noter qu'elles présentent des similitudes mais elles ne se superposent pas complètement. À Guilers notamment, les familles monoparentales sont relativement nombreuses mais le niveau de revenus des 25 % des ménages les plus précaires sont supérieurs à 14 000 €, ce qui n'est pas le cas dans la plupart des quartiers brestois. (Source Adeupa observatoires social des revenus). »
- On constate une augmentation du nombre de familles sans enfant ou avec un ou deux enfants. En revanche, la tendance, depuis 2006, est toujours à la baisse pour les familles de 3 enfants ou plus.

- Les familles monoparentales et les personnes isolées sont de plus en plus demandeuses d'aides par le CCAS. Les aides prennent diverses formes : aide aux vacances famille, aides au vacances jeunes, aide alimentaire....

Ces données sont à prendre en considération dans le fonctionnement. Ainsi, l'augmentation du nombre de familles à faible ressources pose la question de l'accès aux loisirs pour les jeunes. Les actions d'autofinancement seront sûrement amenées à se développer. De plus, de nombreuses activités gratuites sont déjà proposées.

Le public accueilli à l'Espace jeunes est varié, certains jeunes sont en famille d'accueil (3 sur la saison 2020/2021) ou ont un suivi éducatif. D'autres sont en scolarisation spécialisée (classe Ulis, ITEP...), ou sont accompagnés par des Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap.

La jeunesse de la commune est globalement dans une dynamique positive. Il y a peu de rappel au cadre à faire au sein du local.

L'équipe d'animation reste vigilante et peut être amenée à proposer des projets avec certains partenaires (Centre social Agora pour les jeunes majeurs...).

La présence de l'équipe jeunesse au sein des écoles publiques de la ville et des collèges permet une connaissance plus large des différents enfants et jeunes du territoire (famille, fratrie...).

De plus, la présence au sein des établissements permet à l'équipe d'être identifiée par le public.

Des groupes de jeunes mineurs sont identifiés sur l'espace public. Ils sont composés de jeunes majoritairement connus des animateurs jeunesse.

L'équipe d'animation peut aller à la rencontre des jeunes sur l'espace public pour échanger, présenter les actions possibles.

## FONCTIONNEMENT 2021/2022

### 1. Présentation

L'Espace Jeunes est une structure municipale déclarée en tant qu'Accueil de Loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère.

Le public accueilli est constitué d'adolescents dont l'âge est compris entre 10 et 17 ans.

Il existe un fonctionnement spécifique aux 10/12 ans : les Presk'ados.

### 2. L'adhésion à l'Espace Jeunes

L'adhésion à l'Espace Jeunes est prise en compte dès le moment où le jeune et sa famille ont rempli les conditions nécessaires :

- Dossier d'adhésion dûment complété (fiche générale d'informations, fiche sanitaire de liaison et le règlement de l'Espace Jeunes).
- Payer l'adhésion pour l'année scolaire.
- Les parents doivent impérativement rencontrer les animateurs référents.

### 3. La communication

*Mails :*

Les programmes et les informations sur les actions de l'Espace Jeunes sont diffusés par mail aux familles des adhérents ([espacejeunes@mairie-guilers.fr](mailto:espacejeunes@mairie-guilers.fr)).

*Flyers et affiches:*

Les programmes sont réalisés sous forme de flyers. Ils sont disponibles à l'Espace Jeunes, en mairie, dans les écoles, les collèges, dans les commerces.

Des affiches pour certaines actions peuvent être réalisées.

Ils sont visibles également dans les Nouvelles de Guilers, ainsi que dans le Guilers Mag ou sur le site internet de la mairie et celui de l'Espace Jeunes.

*Presse communale :*

Les nouvelles de Guilers publiées chaque semaine, permettent d'informer les habitants sur les actions à venir.

Le Guilers mag' publié tous les 3 mois permet de communiquer sur les actions réalisées.

#### *Presse locale :*

Des articles dans la presse locale (Télégramme, Ouest France) permettent de communiquer sur des sorties et des actions récentes.

#### *Facebook et Instagram :*

L'Espace Jeunes possède une page Facebook. Il permet à l'équipe d'animation de relayer des informations. Les jeunes peuvent poser des questions directement aux animateurs (heures de rdv, actions à venir...).

#### *Site de la mairie :*

Un site internet permet de diffuser les programmes. Le site de la ville : <http://www.mairie-guilers.fr/enfance-et-jeunesse/jeunesse/espace-jeunesse>

#### *Autre :*

Un tableau d'information a été créé dans le local de l'Espace Jeunes pour informer les jeunes sur les nouveautés ou les modifications de programme...

#### **4. Les Presk'ados**

Le dispositif « Presk'ados » sert de passerelle vers l'Espace Jeunes permettant d'acquérir la maturité nécessaire à l'intégration au fonctionnement 12/17 ans.

L'inscription est validée si les conditions nécessaires sont remplies :

- Dossier d'inscription dûment complété (fiche générale d'informations, fiche sanitaire de liaison et le règlement de l'Espace Jeunes).
- Adhésion de 7 € pour une année scolaire.
- Les parents doivent impérativement rencontrer les animateurs référents.

Les presk'ados ne sont pas autorisés à venir au foyer de manière informelle. Toutefois, ils sont amenés à fréquenter le lieu sur des moments ponctuels (avant un départ en activité, au retour de l'activité...).

Il existe deux types de fonctionnement pour les 10/12 ans :

- L'enfant arrive et repart pas ses propres moyens.
- Les parents l'amène et viennent le chercher.

Cela peut évoluer en cours de saison à la demande des parents, en fonction du développement de l'autonomie du jeune et de la confiance des parents.

Les animateurs portent une attention particulière aux 10-12 ans, ils doivent les aider à comprendre et à intégrer le fonctionnement de l'Espace Jeunes

Les 10- 12 ans peuvent s'inscrire sur les activités indiquées par le symbole PKA.

### **5. Les 12 -17 ans.**

Les jeunes de 12 à 17 ans ont accès au lieu d'accueil, aux activités et aux séjours.

Toutefois, certaines actions peuvent être réservées aux plus de 14 ans.

En effet, le public 14-17ans est moins intéressé par les activités habituelles et ne veut pas forcément être avec des plus jeunes. Des sorties ou temps forts spécifiques peuvent donc être proposés.

Une attention particulière est également portée sur la présence des filles aux activités. Ainsi, certaines activités peuvent leur être réservées. Le même type d'activité peut aussi être proposé de manière mixte.

L'équipe d'animation accueille tous les jeunes. Les jeunes en situation de handicap sont accueillis. Une rencontre préalable entre les parents de l'enfant et l'équipe d'animation permet de préparer l'accueil du jeune et d'anticiper d'éventuelles procédures adaptées (réalisation d'un Projet d'Accueil Individualisé si nécessaire).

### **6. L'accueil de jeune en situation de handicap**

*"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité." (Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)*

L'espace jeunes souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant à l'accueil. Il permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteint de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage. Chaque situation étant particulière, il nous paraît important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir toutes les consignes pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces dernières pour en mesurer l'importance.

Le coordinateur jeunesse et la famille échangent autour des documents type (« Dossier d'inscription / fiche sanitaire ») permettant de prendre en note les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer. Ce document pourra être complété d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

Le coordinateur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à son équipe. Des rencontres régulières entre la famille et l'équipe, seront organisées afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de la santé de l'enfant. Le dossier est complété par les bilans des diverses périodes (vacances, année scolaire) tout au long de l'année pour un meilleur suivi.

## **7. Les Horaires**

- Périodes scolaires

Ouverture les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

Ouverture les mercredis et samedis de 13h30 à 18h30

Deux temps sont mis en place:

- Temps d'animation pour une activité, un stage, la menée de projets (camp, autofinancement).
- Ouverture du foyer.

- Vacances scolaires

Activités et accueil au local du lundi au vendredi de 13h30 à 18h, certaines activités peuvent se dérouler sur une demi-journée ou en journée complète.

Des activités sur place ou des sorties peuvent être proposées en soirée.

## 8. Les accueils

- Le local

Un espace de loisirs, entièrement dédié aux jeunes âgé de 12 à 17 ans. Les allers et venues sont libres tout au long des horaires d'ouverture dans les limites des normes d'encadrement.

Des activités peuvent y être proposées en place mais elles ne sont pas obligatoires.

L'espace peut être fermé occasionnellement.

- Les activités

La participation aux activités est soumise à inscription.

Les inscriptions ne sont prises en compte que lorsque le règlement est effectué.

Au vu du comportement d'un jeune, l'équipe d'animation peut refuser sa participation s'il ne respecte pas le cadre donné lors de sa présence en accueil.

### La prise en charge lors des activités

Les activités :

- Des activités ont lieu les mercredis, les samedis, les vendredis en fin d'après-midi et tous les jours pendant les vacances.
- Des stages et séjours tout au long de l'année.
- Des soirées

Les jeunes sont pris en charge par les animateurs aux heures indiquées et aux lieux de rendez-vous fixés.

En ce qui concerne les sorties « soirée », les adolescents sont reconduits à leur domicile par les animateurs sauf si l'activité se déroule dans le foyer.

Les activités peuvent être prises en charge par l'équipe d'animation ou par des prestataires.

En cas de prestations extérieures, les membres de l'équipe de l'Espace Jeunes restent présents et sont référents des jeunes qui sont sous leur responsabilité.

Le retour en transport en commun : Dès notre entrée sur la commune de Guilers, les jeunes sont autorisés à quitter les bus à l'arrêt facilitant le retour à leur domicile.

Les créneaux gymnase : Les rendez-vous sont fixés aux gymnases directement et les jeunes en repartent en fin d'animation.

Baignades : Des baignades sont proposées principalement sur les vacances d'été. Des membres de l'équipe d'animation sont titulaires du Brevet de Surveillant de Baignade. Les baignades se font principalement sur des plages surveillées.

Activités spécifiques : Certaines activités nécessitent des attestations médicales et /ou des autorisations parentales, d'autres des tests de pratiques (les activités nautiques par exemple). Les animateurs préviennent les usagers des documents à fournir. En cas de non présentation des documents, le jeune ne pourra participer à l'activité.

## 9. Les tarifs

	Participation des jeunes ou des familles						GROUPE G Extérieur (hors Guilers)
	Groupe A QF <650€	Groupe B QF entre 650€ et 780€	Groupe C QF entre 780€ et 900€	Groupe D QF entre 900€ et 1000€	Groupe E QF entre 1000€ et 1200€	Groupe F QF >1200€	
Adhésion	2€	4.5€	5€	6€	7€	8€	10€
Catégorie 1=Coût réel de l'activité pour la collectivité par participant (hors charge de personnel, transport, fluides...) inférieur ou égal à 7€ ou activité mis en place par les animateurs	0.50€	1€	1.50€	2€	3€	4€	5€
Catégorie 2= Coût réel de l'activité pour la collectivité par participant (hors charge de personnel, transport, fluides...) Entre 7€ et 15€ ou activité mis en place par les animateurs avec repas	3€	4€	5.50€	6€	7€	8€	10€
Catégorie 3= Coût réel de l'activité pour la collectivité par participant (hors charge de personnel, transport, fluides...) supérieur ou égal à 15€	6€	7€	9€	10€	13€	14€	15€
Stage sans intervenant	1€	3€	3.5€	4€	5€	6€	8€
Stage avec intervenant	10€	13€	14€	15€	16€	18€	20€
Séjour hébergement de type « plein air » (coût à la journée)	12€	15€	18€	20€	22€	25€	30€
Séjour hébergement « en dur » (auberge de jeunesse, gîtes...) et / ou avec spectacle (coût à la journée)	15€	18€	20€	25€	28€	30€	35€
Séjour de type parc attraction (coût à la journée)	25€	30€	40€	50€	55€	60€	70€

- Les séjours

Les séjours participatifs sont favorisés afin que les jeunes soient acteurs de leurs vacances.

L'investissement et l'autonomie demandé par les animateurs est relatif à l'âge des jeunes porteurs du projet.

Les séjours peuvent être dépendants de l'Accueil de Loisirs et déclarés en « activités annexes ».

Cependant tous les séjours situés à plus de deux heures de route ou de plus de 4 jours seront déclarés en séjours de vacances.

Au vu du comportement d'un jeune, l'équipe d'animation peut refuser sa participation s'il ne respecte pas le cadre donné lors de sa présence en accueil ou en activité.

### **10. La santé et la sécurité**

Les numéros d'urgence sont disponibles sur un document identifié.

Les consignes de sécurité liées à l'utilisation des locaux, à l'organisation des déplacements et la réglementation sont communes à l'équipe. Nous travaillons ensemble à l'année et prenons le temps d'échanger pendant des réunions d'équipes sur ces questions. Pour les vacataires, le directeur fera un point lors de la présentation de l'équipement.

Les animateurs ont accès aux fiches sanitaires de liaison des jeunes et doivent en prendre connaissance avant la prise en charge du groupe.

Des trousse à pharmacie sont constituées, elles doivent être accessibles à tout moment et sont obligatoirement en possession de l'animateur lors des déplacements.

Un cahier d'utilisation est présent dans chaque trousse et les animateurs doivent le mettre à jour.

Tous les membres de l'équipe possèdent leur PSC1 ou leur SST.

Le directeur et son équipe doivent veiller à la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

### **11. La prévention**

La jeunesse est souvent synonyme d'expérimentation, de questionnement, de recherche des limites.

Les agents du service jeunesse sont souvent amenés à répondre à des questions de jeunes ou à interpeller certains sur leurs pratiques.

- Des actions de prévention sont réalisées au sein des locaux ou dans le cadre de partenariats (semaine du gout avec le centre socio-culturel l'Agora, action de prévention routière avec la Direction Départemental du Territoire et de la Mer dans les collèges...)
- De la documentation est disponible en libre-service au sein du lieu d'accueil.

- Selon les problématiques repérées ou les sollicitations du public, l'équipe pédagogique échange sur différentes thématiques (sexualité, comportement en deux roues, alcoolisation, usage de psychotropes...).

### 12. Les locaux et le matériel

L'Espace Jeunes est composé d'une salle d'activités qui dispose d'un accès direct par l'extérieur. Il y a, à disposition des adolescents : divers matériels : table de ping-pong, baby-foot, TV + console de jeux, chaîne hi-fi, coin lecture-informations... (notamment de la documentation sur les conduites addictives, la prévention, les jobs d'été, les formations (BAFA...)).

L'équipe d'animation se réserve le droit de mettre en place des outils permettant de réguler le prêt du matériel (cahier de prêt, tableau mural...).

### 13. Les d'jeuns

Il existe à l'Espace Jeunes une monnaie virtuelle qui permet aux jeunes de financer leurs activités.

Le « **d'jeun** » est le fruit de la participation à des actions d'autofinancement (Emballages de cadeaux, buvettes sans alcool, ventes de crêpes, de fars...).

1 € = 1 djeun

La somme cumulée est personnelle et ne peut pas servir au règlement de l'adhésion.

Dans le cadre du respect des règles de comptabilité publique, le paiement en d'jeuns se fait uniquement si le crédit de l'adhérent couvre la totalité de la somme due.

Le compte « d'jeun's » est nominatif et ne peut être versé à quelqu'un d'autre même dans le cadre d'une fratrie.

L'équipe d'animation propose des actions d'autofinancements régulièrement. Selon le type d'activité, l'équipe se réserve le droit d'imposer un âge minimum (en lien avec le niveau d'autonomie nécessaire) ou un niveau de compétence (par exemple pour les ventes de crêpes, des stages de préparation sont proposés. Les jeunes doivent répondre à un certain degré de compétence pour pouvoir participer aux ventes).

Des actions adaptées à tous les 12- 17 ans sont proposées.

#### **14. Les relations aux familles**

Une rencontre avec au moins un parent ou tuteur légal est obligatoire.

Les parents viennent souvent avec les plus jeunes lors des inscriptions aux activités.

Une rencontre entre parents/ élus et animateurs est organisée de manière ponctuelle.

Lors de temps forts (pot de fin d'été, diffusion de réalisations de jeunes...), les parents sont conviés.

Certains parents sollicitent les animateurs sur des questions de parentalité. Les animateurs échangent alors avec eux. Dans certaines situations, les parents peuvent être orientés vers un interlocuteur aux compétences plus spécifiques (maison de l'adolescent, Bureau Information Jeunesse, PASAJ...).

Les parents peuvent être sollicités pour de l'aide à l'organisation d'évènements.

#### **15. L'équipe d'animation**

- 2 animateurs présents sur toutes les périodes d'ouverture.
- 1 coordinateur (0.25 ETP temps sur l'animation et 0.75 ETP temps de coordination)
- Les directeurs des accueils périscolaires municipaux renforcent l'équipe permanente durant les vacances scolaires.

#### **16. Les partenaires**

- Les différents services de la Ville de Guilers apportent les soutiens humains et techniques à l'Espace Jeunes.
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- La CAF par le biais du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et par la prestation de service ordinaire (PSO) participe financièrement au fonctionnement de l'Espace Jeunes.
- L'Association de Gestion du Centre Socioculturel de l'Agora : des projets d'éducation à la santé, de responsabilisation des jeunes, d'accompagnement de jeunes majeurs dans la conduite de projets sont menés avec l'Espace Jeunes. De plus les jeunes ont accès au matériel informatique de la cyber commune.
- Les collèges de la commune: Sainte Marie et Croas ar Pennoc.
- Les associations sportives et culturelles du territoire.
- Les commerçants de la ville pour la communication des actions de l'Espace Jeunes.

- D'autres partenaires qui peuvent intervenir sur des projets (espaces jeunes du territoire), des actions ponctuelles et des compétences spécifiques

